

**Conseil d'administration du 7 juillet 2022
Demande de remise gracieuse**

Somme due au titre de la rupture de l'engagement décennal : 32 518,08 € dont 1000 € remboursés
Somme restant due : 31 518,08 €

Motif de la demande de remise gracieuse : Situation financière précaire et raisons médicales

Département	Lettres et arts
Année d'entrée	2011
Année de sortie	2015
2011-2012	L3 Arts du spectacle / Image
2012-2013	M1 Etudes cinématographiques
2013-2014	CST - Insuffisance de résultats
2014-2015	M2 Etudes cinématographiques (insuffisance de résultats) Démission au 01/09/2015
02/03/2017	Constat de rupture de l'engagement décennal
05/07/2017	Première relance constat de rupture de l'engagement décennal (LRAR)
30/08/2017	Deuxième relance constat de rupture de l'engagement décennal (mail)
17/11/2017	Emission du titre de recette n° 2226
08/04/2022	Demande de remise gracieuse

